

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

DOMAINE :

DOMAINES ET
PATRIMOINES

SOUS-DOMAINE :

LIMITES
TERRITORIALES

OBJET :
Avis sur la demande
d'autorisation pour
la création d'un parc
éolien constitué de 5
aérogénérateurs et
d'un poste de
livraison d'une
puissance de 16.5
MW sur la Commune
de Moux par la
société SAS Ferme
éoliennes de Moux.

Nombre de
Conseillers en
exercice : 10

DATE DE LA
CONVOCATION :
09/01/2020

DATE DE
L'AFFICHAGE :
20/01/2020

Envoyé en préfecture le 27/01/2020

Reçu en préfecture le 27/01/2020

Affiché le FOLIO N°

ID : 011-211102413-20200116-202005-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE



COMMUNE MONTBRUN DES CORBIERES

N° 2020 / 05

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du JEUDI 16 JANVIER 2020 à 18H30

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : D'ALANCON Guy, BIARD Jean-Pierre, BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, MANITCH Serge (Arrivé à 18h46). Formant la majorité des membres en exercice.

Démissionnaires : GRANDJEAN Stéphanie

Secrétaire : FAUSTINO Sabine Adjoint MAZARD Alexandra.

Avis sur la demande d'autorisation pour la création d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la Commune de Moux par la société SAS Ferme éoliennes de Moux.

Le Conseil Municipal,

Ayant pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande présentée par la société "SAS Ferme éoliennes de Moux" pour la création d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs et d'un poste de livraison d'une puissance de 16.5 MW sur la Commune de Moux.

Après en avoir délibéré,

Emet à 09 voix POUR (Audemard D'ALANCON Guy, BOUTET Claude, BROTO Robert, BIARD Jean-Pierre, CATHARY Jean-Claude, FABRA Stéphane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, MANITCH Serge) et 01 Voix CONTRE (COMPAIN Eliane)

Un avis favorable à la demande d'autorisation.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an-ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M et compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Claude BOUTET.

